

AVIS D'EXPERT



Fatoumata SIDIBÉ-DIARRA

Avocate
Barreau de Paris - Barreau du Mali

Secteur minier, enjeux nationaux et attractivité des investissements : les défis

Le continent africain au sous-sol riche en ressources naturelles, s'est progressivement imposé comme une destination minière incontournable.

Toutefois cette position, ainsi que le niveau des investissements dans le secteur, ne se traduit pas par les performances économiques attendues. Afin de bénéficier de retombées économiques directes et rapides, les gouvernements ont souvent été tentés par des mesures, prises de manière non inclusive et sans concertation avec les opérateurs privés intervenant dans le secteur, dans un contexte de débat sur le « nationalisme des ressources ». Ces décisions traduisant l'écart entre les attentes des pouvoirs publics et la réalité du secteur. En effet, les États producteurs du continent africain disposent rarement seuls, des capacités financières et techniques nécessaires à l'exploitation de leurs ressources minières. À ce titre, attirer les investisseurs, bien souvent étrangers, est une condition sine qua non du développement du secteur et de facto de retombées positives sur leur économie, en termes de développement et de recul de la pauvreté.

D'où la nécessité de concilier les différents intérêts en présence.

Les États ont ainsi privilégiés des mesures dites de « contenu local » pour permettre des retombées concrètes et visibles pour les populations. Les codes miniers ont donc progressivement imposé aux exploitants privés des obligations de recruter et de fournir en biens et services localement ou de recourir à des sous-traitants nationaux. Cependant cela ne s'est pas accompagné de mesures concrètes telles que des politiques incitatives de création de PME en capacité de répondre de manière efficiente et suivant certains standards aux besoins des sociétés minières. D'autre part, l'apport fiscal du secteur minier étant extrêmement important, les États le considèrent bien souvent comme un secteur principalement pourvoyeur de rentrées fiscales et ont parfois mis en place des réformes fiscales pour le moins agressives. Or le secteur minier doit être totalement intégré à l'économie.

Les États ne pourront faire l'économie de certaines mesures impératives afin d'attirer les investissements étrangers, accroître la rentabilité de ceux-ci et leur contribution à la croissance économique. Cela passe par une vision claire, partagée et à long terme du secteur.

Un cadre juridique sûr et incitatif, concourant à un climat des affaires stable, est indispensable. En effet, les projets miniers restent des investissements lourds et risqués, la sécurité juridique reste donc essentielle, notamment via les clauses de stabilisation. La stabilité politique et juridique d'un pays constitue des éléments essentiels dans la prise de décision et le « benchmarking » de l'investisseur. Un autre élément essentiel : la bonne gouvernance. Soit une gestion efficace et transparente des recettes minières ou des titres miniers. Cela doit se traduire par un accent mis sur la formation des ressources humaines, le « renforcement des capacités » des administrations avec une réelle appropriation des enjeux géologiques et économiques et la mise à disposition publique des informations géologiques et minières. En outre, le déficit du continent en matière d'infrastructures de transport, ou encore en matière énergétique, entraîne un surcoût pour les porteurs de projets miniers. Des projets de partenariat public-privé bien pensés devraient contribuer au développement des infrastructures et celle de l'attractivité de l'État concerné. Enfin, ces améliorations ne peuvent être menées qu'en privilégiant la communication et la concertation tant avec les investisseurs qu'avec les populations locales. Le secteur minier sera alors susceptible de répondre aux attentes de développement des populations tout en restant un secteur attractif et rentable pour les investisseurs privés.

Une approche à reconsidérer : avec un accent sur le cadre législatif, la bonne gouvernance et le développement des infrastructures.



FSD CONSEILS
Cabinet d'Avocats
Bamako – Mali

www.fsdconseils.com